



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 79-08 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026, le conseil a adopté le projet de règlement susmentionné.

Le projet de *Règlement 305-26 visant à amender le Règlement 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* a pour objet de :

- Modifier l'article 5 du chapitre 2 intitulé « Champs d'application de l'entente »;
- Modifier l'article 10 du chapitre 3 intitulé « Prise en charge et partage des coûts »;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 22 juillet 2026 à 19 h 00, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.**

Au cours de cette présentation, le responsable de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et recevra ensuite les questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement 305-26 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h 00 du lundi au jeudi, et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier